

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 26
- Votants : 26
- Procuration(s) :
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) :

DEL 2021_019

Date de convocation :

Le 17 Février 2021

Date d'affichage :

Le 17 Février 2021

Fait à Aigondigné,

Le 23 février 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt et un, le 23 février à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guilloit Mikael, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :

Excusé(e)(s) : HIPEAU Gaëlle

Absent(e)(s) :

Secrétaire de séance : Patrick TROCHON

Délibération 2021_019 : AFFAIRES GENERALES

Objet : Renouvellement des représentants au CCAS

Madame Le Maire expose qu'à la suite de la démission d'une Conseillère municipale par ailleurs élue au CCAS, il convient de délibérer. En effet, les textes prévoient qu'il est nécessaire d'élire de nouveau l'ensemble des représentants du Conseil municipal au Conseil d'administration du CCAS.

Par ailleurs, conformément à l'article R123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le Conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et le scrutin est secret. Chaque Conseiller municipal ou groupe de Conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Pour rappel, les représentants élus lors du Conseil du 9 juin 2020 sont les suivants :

Céline AIMON, Christine BOURDIER, Nicole MELIN, Elvire FLEURIAUT (Conseiller démissionnaire), Lysiane LECULLIER, Evelyne THIBAUT, Patrick TROCHON, Gaëlle HIPEAU.

Madame le Maire sollicite les élus pour savoir si une liste est constituée.

Les listes de candidats sont les suivantes :

- Céline AIMON
- Christine BOURDIER
- Nicole MELIN
- Elvire FLEURIAUT
- Evelyne THIBAUT
- Patrick TROCHON
- Gaëlle HIPEAU
- Michel NOIZET

Le vote est opéré au scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 26
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- nombre de suffrages exprimés : 26
- nombre de sièges à pourvoir : 8

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret, déclare **Céline AIMON, Christine BOURDIER, Nicole MELIN, Lysiane LECULLIER, Evelyne THIBAUT, Patrick TROCHON, Gaëlle HIPEAU, Michel NOIZET** élus à l'unanimité pour siéger au sein du Conseil d'administration du CCAS de la commune de Aigondigné.

Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État